



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Création d'un statut spécifique du « patient-expert »

Question écrite n° 17375

Texte de la question

Mme Maud Petit interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur le statut du patient-expert. Atteint d'une maladie chronique, il est par son vécu, son expérience, son écoute mais aussi par la formation qu'il a acquise, le mieux placé pour comprendre les difficultés tant physiques que psychologiques que peut éprouver une personne atteinte par la même pathologie que lui. Il est de ce fait une aide précieuse pour les malades mais aussi les équipes soignantes. Il constitue une solution adaptée et peu coûteuse pour une prise en charge et un accompagnement optimum des personnes souffrant de pathologies chroniques. Malgré ce rôle central reconnu par tous les professionnels de la santé, Mme la députée s'inquiète du manque de patients-experts dans les centres anti-douleurs ou les CHU qui proposent des ETP (éducation thérapeutique du patient). Elle alerte M. le ministre sur l'absence de campagne d'information d'envergure sur l'existence des patients experts à destination des malades atteints d'une pathologie chronique. Elle l'interroge sur la possibilité de créer un statut spécifique et bien défini du « patient expert ».

Données clés

Auteur : [Mme Maud Petit](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17375

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2024](#), page 3148

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)